

Index égalité Femmes-Hommes

Conformément à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018, **CLIMEX** publie le résultat de son index égalité femmes-hommes pour l'année 2023 (calculé sur l'année 2022).

Cet index est noté sur 100 points. Il permet de mesurer les éventuels écarts entre les femmes et les hommes afin de faire progresser l'égalité Femme – Hommes dans l'entreprise.

Pour ce faire, nous avons classé les salariés par catégories socio-professionnelles : employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres.

La note ainsi obtenue par CLIMEX est la suivante :

87/100 points

Cette note est supérieure à la note minimale requise (75 points), ce qui représente une réelle amélioration en comparaison avec la note obtenue pour l'année 2022 (73/100).

Ainsi, les objectifs de progression fixés en septembre 2022 ont en partie été atteints, notamment pour l'indicateur relatif à l'écart de rémunération.

Dans une volonté d'amélioration continue, CLIMEX s'engage à poursuivre ses actions visant à diminuer les écarts constatés entre femmes et hommes.

Voici le détail des différents indicateurs :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 39 / 40 points ;
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : 35 / 35 points ;
- Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : Non calculable car aucune salariée n'est revenue de congé maternité sur la période ;
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0 / 10 points.

Résultat total : 74 sur 85 points maximum soit 87 sur 100 points.